FOIRE AUX QUESTIONS

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ RELATIFS AUX WEPS

Quel type d'organisations remplissent les critères pour adhérer aux WEPs?

Les entreprises (privées, publiques, d'État et coopératives) de toute taille et de tout secteur, établies en vertu du droit national, les associations professionnelles et les chambres de commerce qui s'engagent à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail, sur les marchés et dans la communauté, sont invitées à rejoindre la communauté des WEPs.

Nous sommes une start-up. Pouvons-nous rejoindre la communauté des WEPs?

Oui, nous accueillons les entreprises et organisations éligibles de tous secteurs, tailles, industries et pays.

Les organisations non gouvernementales et les organismes à but non lucratif peuvent-ils adhérer aux WEPs ?

- Seules les entreprises, les associations professionnelles et les chambres de commerce peuvent y adhérer.
- ✓ Toutefois, nous invitons les partenaires et parties prenantes non éligibles à se joindre à nos efforts et à considérer les WEPs comme un cadre de dialogue et d'action qui fait progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- ☑ Nous invitons la société civile, les organisations internationales, les universités et les gouvernements à:
 - s'inscrire aux Bulletins relatifs aux WEPs en cliquant ICI et en faisant défiler la page vers le bas;
 - nous suivre sur Twitter @WEPRINCIPLES et Facebook www.facebook.com/WEPrinciples



ADHÉRER AUX WEPS

Comment ma société peut-elle adhérer aux WEPs?

L'adhésion aux WEPs se fait en deux étapes :

- 1. Le ou la dirigeant(e) de l'entreprise ou de l'organisation signe la DÉCLARATION DE SOUTIEN DU/DE LA PDG.
- 2. Vous **remplissez le formulaire en ligne ICI**. La déclaration de soutien signée par le/la PDG doit être **téléchargée** sur cette application en ligne. Pour de plus amples informations sur la manière de remplir le formulaire, cliquez ICI.

Une fois que vous aurez rempli et soumis votre demande, vous recevrez un courriel automatique de confirmation.

Veuillez noter que votre entreprise ne sera considérée comme signataire des WEPs que lorsque votre demande aura été approuvée. Vous recevrez ensuite un autre courriel confirmant que la demande de votre entreprise a été approuvée et accueillant votre organisation au sein de la communauté des WEPs.

Comment puis-je obtenir des conseils pour remplir le formulaire en ligne ?

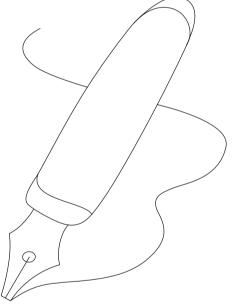
✓ Veuillez vous référer au document d'orientation relatif à l'adhésion aux WEPs, ICI.

Comment puis-je savoir si ma demande a été correctement soumise ?

✓ Vous recevrez un **courriel automatique** une fois votre demande envoyée.

La signature de la déclaration de soutien par le/la PDG est-elle suffisante pour que l'entreprise soit déclarée signataire des WEPs ?

- Non, bien que la signature de la déclaration de soutien par le/la PDG ou le décideur le plus haut placé de l'entreprise soit importante, il ne s'agit que de lapremière étape.
- ✓ Vous devez également remplir le formulaire en ligne ICI.
 C'est ici que vous devez téléchargez la déclaration de soutien du/de la PDG.





Pouvons-nous modifier la citation de notre PDG?

Oui, veuillez créer une page de profil d'entreprise sur WEPs.org. Vous pourrez ainsi actualiser la citation de votre PDG.

Nous avons changé de PDG, qu'advient-il de notre adhésion aux WEPs?

✓ Veuillez envoyer les coordonnées du nouveau/de la nouvelle PDG ainsi qu'une nouvelle déclaration de soutien signée par courriel à l'adresse **weps@unwomen.org**. Nous vous aiderons à procéder à la mise à jour. La date initiale d'adhésion aux WEPs restera inchangée.

Je n'ai pas reçu de courriel automatique lors du dépôt de la demande. Que dois-je faire ?

Si vous n'avez pas reçu de courriel, nous vous recommandons de vérifier tous les spams, courriels non lus et le dossier de courriels indésirables. Si vous n'avez toujours pas reçu de courriel de confirmation, veuillez renouveler votre demande.

Si vous rencontrez des problèmes techniques au moment de soumettre votre demande d'adhésion aux WEPs, nous vous conseillons d'utiliser Chrome au lieu d'Internet Explorer.

Nous ne parvenons pas à trouver notre entreprise dans la <u>base de données des WEPs</u>. Que devons-nous faire ?

Il pourrait y avoir plusieurs raisons à cela:



Votre demande était incomplète : un membre de notre équipe s'adressera aux personnes de contact répertoriées dans la demande pour obtenir des éclaircissements ou des informations supplémentaires.



La demande a été rejetée : si, pour une raison quelconque, votre demande a été refusée, vous en serez informé(e) par le secrétariat des WEPs.



Vous n'avez pas terminé le processus de demande : veuillez compléter et soumettre de nouveau votre demande. Vous recevrez un courriel de confirmation une fois que votre demande aura été soumise avec succès.

WOMEN'S EMPOWERMENT PRINCIPLES

J'ai envoyé la demande par courriel mais je n'ai pas eu de réponse du secrétariat des WEPs. Que dois-je faire ?

- Les demandes envoyées directement par courriel ne seront pas traitées.
- ✓ Veuillez soumettre votre demande au moyen du formulaire en ligne.

Combien de temps dure le processus d'approbation?

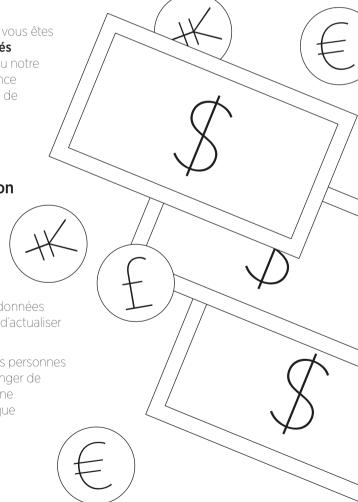
Veuillez nous accorder **10 à 15 jours ouvrables** pour traiter la demande. Nous nous adresserons aux personnes de contact principales et secondaires si nous avons besoin d'informations supplémentaires.

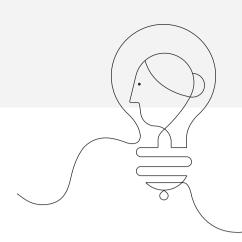
L'adhésion aux WEPs engendre-t-elle des frais?

Non, l'adhésion aux WEPs est totalement gratuite. Cependant, vous êtes invité(e) à apporter une contribution volontaire aux activités du Secrétariat des WEPs. Pour vous remercier d'avoir soutenu notre travail au moyen d'un don, nous accorderons une reconnaissance spéciale à votre entreprise sur notre site en accolant un insigne de donateur à son nom dans la base de données des WEPs. ICI.

Les personnes de contact principales et secondaires figurant dans notre formulaire de demande d'adhésion aux WEPs ont changé, mon entreprise ne peut plus accéder à son compte et/ou à la page de profil d'entreprise. Que devons-nous faire ?

- ✓ Si les personnes de contact principales et secondaires ont changé, veuillez demander au/à la PDG ou à une personne travaillant au sein de son bureau d'envoyer leurs noms et coordonnées par courriel à weps@unwomen.org et nous nous chargerons d'actualiser les informations dans le système.
- ✓ Si vous savez que vous, ou tout collègue figurant sur la liste des personnes de contact principales ou secondaires, êtes sur le point de changer de fonction ou d'emploi, vous pouvez vous y préparer en créant une page de profil d'entreprise sur WEPs.org et en veillant à ce que toutes les informations soient à jour.





MISE EN ŒUVRE DES WEPS

Devons-nous nous concentrer sur les sept principes?

✓ Il n'y a pas de règles officielles concernant la mise en œuvre des Principes dans un ordre particulier, d'une manière spécifique ou en suivant un calendrier précis. Cependant, nous attendons de tous les signataires des WEPs qu'ils fassent des efforts pour faire progresser l'égalité des sexes sur le lieu de travail, sur les marchés et au sein de la communauté.















Sommes-nous tenus de faire rapport au sujet de nos activités de mise en œuvre des WEPs?

☑ Bien qu'il n'y ait pas d'obligation de présenter des rapports, les entreprises sont fortement encouragées à prendre des mesures pour suivre les progrès accomplis et en rendre compte, ce qui atteste de leur engagement indéfectible en faveur du programme pour l'égalité des sexes. Le principe 7 invite explicitement les entreprises à rendre compte des progrès réalisés et souligne que l'application du principe de responsabilité et la transparence vont de pair. Si l'on s'accorde pour dire que tout ce qui a de la valeur ne peut pas toujours être comptabilisé, il est difficile de gérer et d'évaluer les progrès s'ils ne sont pas mesurés.

COMMUNIQUEZ VOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DES WEPS

NOUS SOMMES IMPATIENTS D'ANNONCER À NOS ACTIONNAIRES QUE NOUS AVONS SIGNÉ LES WEPS. QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Nous sommes tout aussi enthousiastes que vous et vous encourageons à informer l'ensemble de vos actionnaires internes et externes. Veuillez patienter jusqu'à ce que nous ayons **confirmé que la demande a été approuvée**. Ceci fait, vous recevrez un **dossier de bienvenue** contenant des modèles de communication interne et externe, des messages clés et des supports que vous pourrez utiliser sur les médias sociaux et dans le cadre d'activités de sensibilisation (par exemple, des affiches, des dépliants,

des bannières ou des cartes postales).

Pouvons-nous utiliser le logo « À L'APPUI DES »?

Oui, nous vous encourageons à contribuer à la promotion des WEPs autant que possible. Veuillez consulter les **directives relatives** à l'utilisation du logo ICI. Chaque fois que vous souhaitez utiliser le logo, vous devez remplir l'accord d'utilisation de la marque et du logo WEPs ICI. Une fois que vous aurez rempli l'accord, des fichiers PNG et Al en haute résolution vous seront fournis.

Pouvons-nous utiliser le logo WEPs?

Non, les deux logos officiels des WEPs sont réservés à l'usage exclusif d'ONU Femmes et du Pacte mondial des Nations Unies.

WOMEN'S EMPOWERMENT PRINCIPLES **WOMEN'S EMPOWERMENT** Established by UN Women and the UN Global Compact Office

In support of

WOMEN'S

EMPOWERMENT PRINCIPLES

Established by UN Women and the UN Global Compact Office

Financé par:

Produit par:

À l'appui de:













Established by UN Women and the UN Global Compact Office

